

D'autres actions (lutte contre les espèces invasives, étude sur la morphologie de la rivière afin de restaurer certains secteurs abimés...) sont prévues pour améliorer la qualité de la rivière, ce qui pourrait permettre à l'Arvière d'obtenir le niveau 2 de la labellisation.

PERSPECTIVES

La suite du travail de labellisation des rivières sauvages est engagée dans l'Ain ; le Département prépare actuellement le dossier de candidature pour la rivière « La Pernaz », qui deviendrait la 5^e Rivière Sauvage de l'Ain. Affluent du Rhône, dans le secteur de Serrières-de-Briord, la Pernaz a été labellisée ENS en 2015 par le Département. Ses caractéristiques pourraient lui permettre d'atteindre le label « Sites Rivières Sauvages » de niveau 2.



L'Arvière à Vieu (Arvière-en-Valromey)
Crédit : S. Tournier / CD01



La Source du Groin (labellisée Rivière Sauvage)
Crédit : S. Tournier / CD01



Le Pain de sucre sur la Bèze (affluent labellisé Rivière Sauvage)
Crédit : S. Tournier / CD01

L'ARVIÈRE

Rivière sauvage



photo : S. Tournier / CD01

Remise officielle du label « Site Rivières Sauvages » pour l'Arvière
Mardi 21 mai 2019
Arvière-en-Valromey

www.patrimoines.ain.fr

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr



www.ain.fr



L'Ain est une terre intimement liée à l'eau : elle façonne les paysages et les activités. Fleuves, rivières, torrents, lacs, étangs et zones humides confèrent à notre département une diversité, une attractivité et une qualité de vie indéniables. Après la Valserine, la Dorche et la Vézeronce, l'Arvière est le 4^e cours d'eau à obtenir le label « Site Rivières Sauvages », ce qui témoigne de la richesse exceptionnelle du patrimoine naturel du département.

Le Département de l'Ain offre des paysages diversifiés et de nombreux bijoux naturels comme l'Arvière, cours d'eau d'exception qui vient d'être labellisé « Rivière Sauvage ». Ce label partage la même philosophie que notre politique des Espaces Naturels Sensibles : préserver ces milieux, sensibiliser à leur qualité et intégrer l'Homme, sans imposer des contraintes réglementaires.

Véronique Baude
Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée du tourisme, du développement durable,
de l'environnement et du patrimoine naturel

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

LE SITE ESPACE NATUREL SENSIBLE « ARVIÈRE ET CURIOSITÉS GÉOLOGIQUES DU VALROMEY »

Situé au cœur du Bugey, le site Espace Naturel Sensible (ENS) « Arvière et curiosités géologiques du Valromey », labellisé en 2015, inclut le patrimoine géologique remarquable des gorges de Thurignin et de la cascade et du canyon de Cerveyrieu, sur le Séran. Cours d'eau naturel aux multiples chutes d'eau et curiosités géologiques, l'Arvière est intégrée dans ce périmètre, ainsi que la source du Groin et le Pain de Sucre.

La Communauté de communes Bugey-Sud, engagée dans une forte dynamique de labellisation, de valorisation et d'ouverture au public des sites ENS de son territoire, est le gestionnaire du site « Arvière et curiosités géologiques du Valromey ».

LA DÉMARCHE DE LABELLISATION « SITE RIVIÈRES SAUVAGES »

Le réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, gestionnaires du programme « Rivières Sauvages », œuvrent depuis 2007 pour préserver les derniers bijoux en eau courante encore sauvages. Un label « site Rivières Sauvages » est délivré par l'AFNOR sur la base de 47 critères.

Obtenir le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long travail collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains. Ce label permet de reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières et d'honorer l'engagement de tous les partenaires.

25 rivières labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, le Galeizon dans le Gard, le Taravo en Corse du Sud, le Travu et le Fangu en Haute Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse, la Haute Dronne en Périgord Limousin.

Plus d'infos :

- Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://conservation.rivieres-sauvages.fr/>
- Réseau des Rivières Sauvages : <https://www.rivieres-sauvages.fr/>

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN : BERCEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES DE FRANCE

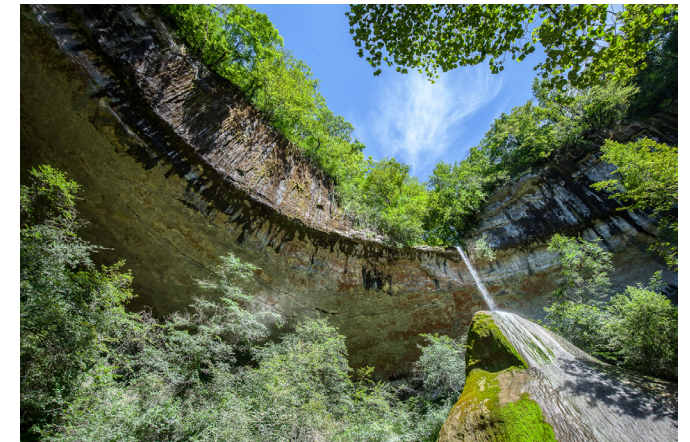
Le Département de l'Ain a accompagné le développement du label « Site Rivières Sauvages » depuis l'origine de la démarche.

Ainsi, la Valserine, première Rivière Sauvage de France, a été labellisée en octobre 2014. Concomitamment, le Département de l'Ain a lancé une démarche départementale de labellisation afin de rechercher les rivières potentiellement éligibles sur son territoire. En 2016 ont été labellisées la Dorche et la Vézeronce, deuxième et troisième Rivière Sauvage de l'Ain et de France, dont les candidatures ont été portées par le Département.

Les Rivières Sauvages de l'Ain sont systématiquement labellisées « Espaces Naturels Sensibles » par le Département dans l'objectif de créer un organe de gouvernance qui puisse suivre la mise en œuvre du programme d'actions « Rivières Sauvages » et valoriser davantage ces cours d'eau d'exception.



Cascade de la Dorches - Crédit : S. Tournier / CD01



Pain de Sucre de la Vézeronce - Crédit : S. Tournier / CD01

L'ARVIÈRE, QUATRIÈME « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » DE L'AIN

Depuis plusieurs années, le Département et la Communauté de Communes Bugey-Sud travaillent de concert à l'élaboration du dossier de candidature « Site Rivières Sauvage » pour l'Arvière, en partenariat étroit avec l'Association « Rivières Sauvages ».

Cette labellisation est particulière car cette rivière ne pouvait obtenir le label directement du fait de la présence « d'obstacles » à la bonne circulation des poissons et des sédiments. Un programme de travaux a donc été mis en place depuis 3 ans. Ainsi, le pont de la RD 69g sur l'Arvière à Lochieu (Arvière-en-Valromey), a bénéficié de travaux de restauration de la continuité écologique, couplés à des travaux de maintien de l'ouvrage (26 811 € de travaux financés par le Département et par l'Agence de l'Eau) afin d'être en mesure de déposer le dossier de candidature à la labellisation « Site Rivières Sauvages ». Après audit, l'Arvière a officiellement obtenu, début 2019, le label niveau 1.



Avant les travaux



Après les travaux